



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
de la séance du 7 mai 2024  
sous la présidence de M. Dominique GLUR

**Objet : préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la reprise et le traitement des archives communales**

Vu le préavis municipal No 36/2024 du 8 avril 2024,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser la reprise et le traitement des archives communales ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.00 ;
3. de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 29 mai 2024

